

# Pornic Agglomération Pays de Retz



**Manuel CORBINEAU**

2 rue du Docteur Ange Guépin  
ZAC de la Chaussée  
44 215 PORNIC cedex  
02 51 74 10 00  
[mcorbineau@pornicagglo.fr](mailto:mcorbineau@pornicagglo.fr)

## **COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPETENCES OBLIGATOIRES**

Aménagement de l'espace communautaire

- SCoT et schéma secteur
- PLU : opposition du transfert à l'EPCI (délibération de janvier 2017)
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire figurant à l'article I-1
- Instruction pour le compte des communes de la Communauté d'Agglomération des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code

Accueil des gens du voyage

- Aménagement entretien et gestion des aires d'accueils des terrains familiaux locatifs

---

## **COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPETENCES OPTIONNELLES**

Equilibre social de l'habitat

- 1er PLH adopté le 28 mars 2019
- Politique de logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement pour les publics reconnus d'intérêt communautaire (gens du voyage, jeunes et saisonniers).
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti

Politique de la ville :

- Mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

---

## **OBSERVATIONS**

Le SCoT du Pays de Retz a été approuvé le 28 juin 2013. Il associe la Communauté d'Agglomération Pornic Agglomération Pays de Retz, les Communautés de Communes du Sud Estuaire, du Sud Retz Atlantique et de Grand-Lieu.